RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 91D45FDD-C951-8FBB-81B3-70C40144721B

CABINET FRANCOIS GIRARD
Société à responsabilité limitée au capital de 7.623 euros
Siège social : 65 avenue Clément Ader
341701 CASTELNAU-LE-LEZ
413 309 576 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le 10 septembre 2026,
A 14 heures,

Les associés de la société CABINET FRANCOIS GIRARD, société à responsabilité limitée au capital de 7.623 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,246 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- la société E2CM, possédant 350 parts,
- la société TD HOLDING, possédant 150 parts,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Madame Tanhee DUPUY est présente.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Charlotte MARC, gérant et associé présent et acceptant qui possède le plus grand nombre de parts,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Nomination d'un gérant ;
- Modification de l'article 7 des statuts suite à la cession de parts sociales intervenue ce jour ;
- Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;
- Refonte générale des statuts ;
- Agrément du nantissement des parts sociales de la société et agrément du titulaire du nantissement ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- l'acte de cession de parts sociales conclu ce jour,

Paraphes : DS CM Paraphe TD DS CM Paraphe TD

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le projet des nouveaux statuts,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de gérant/

> **Madame Tanhee DUPUY**, domiciliée [redacted] pour une durée indéterminée.

Sa rémunération éventuelle sera fixée ultérieurement par décision des associés.

Madame Tanhee DUPUY, intervenant aux présentes, déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 7 des statuts à la suite de la cession de parts sociales intervenue ce jour, qui devient rédigé ainsi :

« **ARTICLE 7 – CAPITAL – PARTS SOCIALES**

Le capital social est fixé à la somme de 7.623 euros. Il est divisé en 500 parts sociales de 15,246 €. chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, numérotées de 1 à 500, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

- **La société E2CM**,
à concurrence trois cent cinquante parts sociales,
numérotées de 1 à 350 ci350
parts sociales

- **La société TD HOLDING**,
à concurrence de cent cinquante parts sociales,
numérotées de 351 à 500, ci150
parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci.....500 parts

Paraphes : DS CM | Paraphe TD | DS CM | Paraphe TD

Les associés déclarent expressément que lesdites parts sociales ont toutes été souscrites, qu'elles sont intégralement libérées et réparties entre eux comme indiqué ci-dessus."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera "CABINET GMA" au lieu de " CABINET FRANCOIS GIRARD ".

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 2 des statuts qui devient rédigé ainsi :

"ARTICLE 2 - DENOMINATION

La société est dénommée **"CABINET GMA".**

Le reste de l'article demeure inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à la refonte complète des statuts, et adopte article par article puis dans leur ensemble les nouveaux statuts, étant souligné que la forme, la durée de la Société, son objet, son siège social, son capital et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du projet notifié par la société TD HOLDING, décide d'affecter en nantissement au profit de la BANQUE POPULAIRE DU SUD, 150 parts sociales, numérotées de 351 à 500, dont elle est propriétaire dans la société, décide de donner son consentement à ce nantissement, et, d'agréer le titulaire du nantissement en qualité d'éventuel associé de la société.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Paraphes : DS CM Paraphe TD DS CM Paraphe TD

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et tous les associés présents.

La société E2CM
Charlotte MARC

DocuSigned by:
[redacted]
0B9F5F0BD72B4BF...

La société TD HOLDING
Représentée par Tanhee DUPUY

Signé par :
[redacted]

Tanhee DUPUY
Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Signé par :
[redacted]
B19A8128349649C...

Charlotte MARC
Gérant

DocuSigned by:
[redacted]
0B9F5F0BD72B4BF...

Paraphes : DS CM | Paraphe TD | DS CM | Paraphe TD